

## DÉCISION DU MAIRE N°009/2024

### FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – VIREMENT DE CRÉDIT N°2

Le Maire de la Commune d'Asnières-sur-Oise,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** la délibération n°25 du 27 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, portant sur la fongibilité des crédits et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

**Vu** la délibération du 06 janvier 2023, rendu exécutoire suite à dépôt en préfecture de Cergy le 10 janvier 2023, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°11 du 04 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 de la commune ;

**Vu** la décision du Maire 006/2024 relative au virement de crédit n°1 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre sur les sections d'investissement et de fonctionnement afin de permettre :

- 1 - le versement de l'avance forfaitaire de 5% sollicitée par la société Tempère dans le cadre du marché de réhabilitation et extension de l'école du Bois Bonnet,
- 2 - l'annulation d'un titre de recette sur l'exercice antérieur,
- 3 - la réaliser l'opération comptable relative à la cession de vente par échelonnement du véhicule Volkswagen 64 DEP 95.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Autorise les transferts suivants :

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Article (Chap)	Montant	Article (Chap)	Montant
2131 (21) – 104 : Constructions bâtiments publics	- 3348,68€		
238 (23) – 104 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	3348,68€		
2188 (21) – 103 : Autres immobilisations corporelles	- 3000,00€		
2764 (27) : Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	3000,00€		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>0,00€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00€</b>

## FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Article (Chap)	Montant	Article (Chap)	Montant
60623 (011) : Alimentation	- 60,00€		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	60,00€		
TOTAL DÉPENSES	0,00€	TOTAL RECETTES	0,00€

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera transcrite sur le registre des actes de la commune et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise
- SGC de Garges-lès-Gonesse

Fait à Asnières-sur-Oise, le 29 mai 2024.

Le Maire

Eric THERRY

